



STAGE A DESTINATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES.

**ETRE ENSEIGNANT - LE METIER d'ENSEIGNANT
VENDREDI 22 OCTOBRE 2010 DE 9 H 30 à 16 H 30**

Au siège du SNES, 37 rue Ponsardin à Reims.

Matin : Droits et responsabilités des enseignants dans les établissements.

Relations avec les administrations (de l'établissement, inspections, rectorat), les parents et les élèves.

Après-midi : Echanges sur le métier d'enseignant, ses évolutions, ses missions, l'activité du professeur dans la classe, l'activité des élèves, les réformes en cours ...

Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués, essayez de vous grouper. Le repas pourra être pris en commun, une participation de 5 euros vous sera demandée. Il est essentiel de vous inscrire pour le repas.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement. L'autorisation d'absence est de droit si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 22 septembre 2010**. Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle suivant :

Nom, prénom.

Etablissement.

à M. Le Recteur

Sous couvert de

M. le Principal / Proviseur

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES sous l'égide de l'IHRSES. Ce stage aura lieu à Reims.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date et signature

Afin que nous puissions organiser au mieux ce stage, merci de nous adresser ce coupon au plus tôt.

STAGE FONCTIONNAIRES STAGIAIRES VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Inscription au stage à retourner au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims, à faxer 03.26.88.17.70 ou par mail : stagiaires@reims.snes.edu

Nom : Prénom :

Etablissement :

Adresse personnelle :

Tél : Mail :

Prendra le repas de midi : oui non

Si vous avez une question ou une remarque préalable, indiquez-le.